



SciencesPo
Rennes

Conseil d'administration Séance du 5 octobre 2011

Présents :

M. Marcel MORABITO, *Recteur, Professeur des Universités, Président du Conseil,*
M. David ALIS, *représentant M. Guy CATHÉLINEAU, Président de l'Université de Rennes I*
M. GUILLEMOTO, *représentant M. J.-François VERDIER, Directeur Général de l'Administration et la Fonction Publique,*
M. Olivier BONSAERT, *Directeur Délégué Groupe SIP4-UEST-FRANCE,*
M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française,*
M. Pierre VICTORIA, *Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VEOLIA EAU*
Mme M.-Pierre ROUGER *représentant Jean-Yves Le DRIAN, Président du Conseil Régional de Bretagne*
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités,*
M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités, Directeur du Développement,*
M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités,*
M. Pablo DIAZ, *Maire de Conférences, Directeur des Etudes,*
Mme Audrey LEBOIS, *Maire de Conférences,*
Mme Dominique MALLIESKY, *Maire de Conférences, Directrices des Relations Internationales,*
Monsieur Jean-François POLO, *Maire de Conférences,*
Mme Catherine VAN DER REST-SUBTIL, *Professeure agrégée,*
M. Gurval GUIGUEN, *élève de l'IEP,*
M. Adrien LEHMAN, *élève de l'IEP,*
Mlle Esther LEICK, *élève de l'IEP,*
M. Pierre ROSMORDUC, *élève de l'IEP,*
M. Hervé JAUME, *représentant des personnels.*

Représentés :

M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENEA,*
M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*
M. Marcel ROGEMONT *représentant Jean Louis TOURENNE, Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine*
M. Sébastien CHABLE, *élève de l'IEP,*
M. Guillaume COUVREUR, *élève de l'IEP,*
Mlle Margot GODART, *élève de l'IEP,*

Excusés :

M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités,*
M. Mehdi ZAAF, *élève de l'IEP,*
Mlle Alejandra DIAZ, *élève de l'IEP,*

M. MORABITO ouvre la séance à 17h05 en proposant un tour de table pour présenter les administrateurs au nouveau directeur de l'IRA de Nantes M. Jean-Luc GUILLEMOTO qui a pris ses fonctions au 1^{er} septembre dernier.

Le président procède ensuite à la distribution des procurations.

M. CASANOVA donne pouvoir à M. DIAZ
M. ROGEMONT donne pouvoir à M. MORABITO
M. BOUCAULT donne pouvoir à M. MORABITO
Mlle GODART donne pouvoir à M. ROSMORDUC
M. COUVREUR donne pouvoir à M. GUIGUEN

Il propose de soumettre pour approbation les procès verbaux des 30 mai et 22 juin derniers

M. ALLIS souhaite apporter une modification à celui du 22 juin en page 2 : concernant le vote du 13 décembre il souhaite que soit inscrit un vote sur «la poursuite des études du projet d'extension sur Caen et Nantes ».

➤ *Cette modification prise en compte, les deux procès verbaux sont adoptés à l'unanimité moins une abstention*

I - INFORMATIONS DE LA DIRECTION

1- M. LE FLOCH souhaite aborder en premier point le concours commun dont la présidence relevait cette année de Rennes.

Le concours s'est réalisé dans de très bonnes conditions : le nombre de candidats était légèrement inférieur à 10000 pour environ 1000 places. Il y a eu sur Rennes un peu plus de candidats que d'habitude mais aucune difficulté notable n'a été rencontrée, grâce à la bonne réactivité du service informatique. En effet, il n'y a eu qu'un dysfonctionnement au niveau de la publicité des résultats fin juillet qui a pu être réglé en 1 jour.

L'IEP de Rennes a amélioré sa place dans le réseau des 6. Deux sources donnent le classement des candidats pour le choix des IEP celui du Monde et celui de l'Institut Boivigny. Seul ce dernier détient les bonnes données. Compte tenu de ce classement, l'IEP est allé très peu chercher sur la liste complémentaire.

Le Directeur rappelle également le succès rencontré pour le recrutement sur Mention Très Bien : une procédure papier très stricte a été mise en place cette année mais n'a pas empêché de recevoir 600 dossiers en 5 jours pour seulement 18 places.

L'établissement a réussi à concilier excellence et démocratisation sur ce recrutement.

Nous n'avons donc aucune difficulté à remplir nos promotions compte tenu de la demande.

2- Le Directeur informe les administrateurs du nouveau dispositif de rentrée commune initiée par les deux présidents des Universités de Rennes 1 et Rennes2 qui ont convié quatre grandes écoles dépendantes de l'Enseignement Supérieure à une Conférence de presse commune. L'objectif était de présenter les projets et le déroulement de la rentrée pour chacune des institutions. Le Directeur trouve la démarche intéressante, même s'il eût fallu y associer d'autres écoles telles que Agrocampus, Ehesp, Supelec...

3- M. LE FLOCH aborde ensuite les projets d'extension de Caen et Nantes et les derniers faits qui se sont déroulés cet été.

Concernant Nantes, un deuxième courrier a été signé par le président de l'Université de Nantes, le président de Nantes Métropole et par le Président des Pays de Loire faisant part d'un projet de collaboration avec l'Institut Européen de Nantes que la Direction a refusé.

Le Directeur rappelle que l'engagement qu'il a une pris est de ne jamais passer de partenariat pour une formation déjà dispensée à Rennes et qu'il s'inscrira uniquement dans une logique de complémentarité.

Concernant Caen, le comité de pilotage s'est réuni il y a environ quinze jours. Fin septembre les services techniques de Caen se sont déplacés afin de connaître nos besoins et d'y répondre au plus près.

L'accord immobilier vers lequel nous nous acheminons sera du même type que celui qui nous lie actuellement au Conseil Général et se fera à titre gracieux.

4- M. LE FLOCH signale que le master MME a obtenu du Ministère la note B. Il trouve incompréhensible de leur part de demander un rapprochement avec l'Université Rennes 2 et Infocom. Il informe les administrateurs du projet d'un accord entre ce master et la Hamburg Media Scool.

5- Le Directeur fait un point sur l'immobilier. Concernant la salle 17, un engagement de 100 000€ était prévu au budget pour les travaux de la salle 17 et du personnel. L'architecte ayant chiffré les dépenses à 180000€ (compte tenu des travaux sur menuiserie) il y aura finalement un séquençage des opérations, les travaux la salle 17 étant reportés.

Par ailleurs, alors que nous avons bénéficié d'une enveloppe de 2 millions d'euros au CPER, le Conseil Général nous a informé récemment qu'il ne pourrait honorer son engagement (d'environ 700000€). Le Directeur rappelle l'historique et indique qu'il retournera vers le Conseil Général.

6- Le Directeur informe des recrutements de la rentrée. L'IIEP dispose enfin d'un Professeur des Universités en Droit Public en la personne de Mme CAMMILLERI. Par contre l'établissement a rencontré des difficultés pour recruter un ATER en sciences économiques et a lancé une deuxième campagne restée infructueuse. Les enseignements seront donc effectués par des vacataires.

7- Le renouvellement des élus étudiants au Conseil d'administration aura lieu le 19 novembre prochain de même que le remplacement de la collègue de rang A, professeur de Gestion au sein du collège enseignant.

Les élections des syndicats admis à participer au Comité Technique d'Etablissement auront lieu le 20 octobre. Ce dernier remplace le Comité Technique Paritaire. Hormis, la parité qui est perdue le comité conserve les mêmes attributions.

8- Le directeur rappelle que traditionnellement le Conseil d'octobre fait l'objet d'une proposition de DBM à son ordre du jour. Compte tenu de la situation particulière cette année, de l'absence de Mme FONTAINE et du manque de lisibilité et d'informations dont il dispose, il a décidé de reporter cette dernière.

M. MORABITO demande aux administrateurs s'ils ont des questions au directeur.

M. NEVEU revient sur trois points. Concernant la DBM s'il comprend que l'absence de la titulaire pose difficulté et que l'établissement connaisse un problème plus structurel, mais il ne peut pas croire que cette DBM ne soit pas présentée par manque d'information du Directeur. Concernant le Concours commun il souhaiterait connaître le pourcentage de candidats du Grand Ouest. Enfin, il propose qu'une motion de censure soit votée en réaction de la décision du Conseil Général par rapport au CPER.

M. DIAZ répond que 40% des candidats proviennent de Bretagne, 14 % de la Basse Normandie et 26% des Pays de la Loire. M. NEVEU remarque donc qu'une territorialisation s'opère. Sur le point concernant le budget, le directeur dit ne pas avoir de vision claire et préfère ne pas s'exprimer davantage. Il a demandé au service concerné un point complet.

Enfin il pense que la motion de censure n'est pas forcément la bonne réponse. Il a rendez vous avec la Région prochainement et ce point sera évoqué.

Mme ROUGER ajoute que la Région quant à elle a toujours honoré ses engagements et qu'effectivement ce point sera abordé.

M. BONSART déplore l'absence de bilan financier mensuel pour les administrateurs.

M. MORABITO se demande s'il existe un espoir d'amélioration de la situation et invite à ce que des informations précises soient fournies aux administrateurs d'ici la fin de l'année civile.

Au sujet de Caen, M. BONSART demande qu'un *business plan* soit élaboré afin d'évaluer l'intérêt à s'y implanter.

M. LE FLOCH répond que l'ensemble des coûts ne sont pas identifiés. C'est surtout en termes de coût humain que les difficultés se poseront. Il ajoute que, sans chercher à dramatiser, la survie de l'IEP se joue sur le prochain quinquennal.

Il est impératif de mener à bien ce projet à la fois au niveau pédagogique et au niveau de la recherche. Au 15 novembre, tout devra être bouclé. S'engagera ensuite un processus de discussion et de navette. La signature du contrat se fera normalement avant le 15 avril au plus tard c'est-à-dire avant les élections.

M. LEHMAN s'interroge sur la pertinence de la date du 9 novembre pour organiser les élections étudiantes alors que ces derniers reviendront tout juste de congés. Il craint un faible taux de participation.

Le Directeur répond que la date a été fixée en tenant compte de diverses contraintes de calendrier et qu'à sa connaissance un calendrier similaire les années précédentes n'a pas posé de difficultés particulières.

M. DEVEVEY qui dit bien connaître le Master MME s'étonne qu'il n'ait reçu que la note B étant donnée la satisfaction des professionnels employant des diplômés de ce master.

M. Le FLOCH répond que cela est dû en partie à la difficulté en France de donner une note A ou A+ à des professionnels. De plus, il y a eu un problème de remontée d'informations concernant les diplômés alors même que MME connaît une insertion forte de ces étudiants. Pour lui, la notation est totalement injustifiée

M. ALIS revient sur la conférence commune de rentrée et la dynamique souhaitée. Il s'agit de réfléchir à la politique de site avec les écoles soumises au même contrat quinquennal. Comment dégager les synergies, les recettes les projets. Il est intéressant de travailler ensemble en ayant les mêmes calendriers et la même tutelle. Ce contrat quinquennal sera l'occasion de souligner les synergies.

II - PEDAGOGIE

VOTE SUR LA MAQUETTE PEDAGOGIQUE MODIFIEE DE 1^{re} ANNEE

M. DIAZ présente les modifications apportées sur les coefficients.

M. LE FLOCH ajoute que ces modifications sont proposées pour jouer sur les fondamentaux et la structuration de la 1^{re} année.

M. GUIGUEN pense que le système proposé est peu efficace et est même pervers.

M. LEHMAN rejoint SPRI et ajoute qu'une conférence de méthode coefficientée à 0,5 et un cours coefficienté à 2 ne poussent pas les étudiants à travailler.

M. ROSMORDUC ajoute que, par ce biais, il ne faudrait pas perdre la spécificité de l'IEP.

M. DIAZ fait remarquer que des modifications ont déjà été introduites. Une réflexion est déjà menée sur le fond.

M. GUIGUEN pense qu'il serait plus logique de s'attaquer à l'évaluation des conférences de méthodes.

M. POLO se dit sensible au fait que cela puisse apparaître comme une dévalorisation des conférences de méthodes.

M. LE FLOCH répond que le jury doit pouvoir prendre ses décisions sur une base objective. Or il constate qu'une vingtaine d'étudiants passe en année supérieure sans avoir la moyenne aux épreuves de fin d'année.

M. NEVEU se dit partagé car le diagnostic de la direction lui semble pertinent comme l'argument avancé par les étudiants. Il propose l'amendement suivant « Nul ne peut obtenir sa deuxième année s'il n'a pas obtenu X épreuves écrites »

M. MORABITO ajoute qu'il est important qu'il y ait une vérité des notes

Mme VAN DER REST n'a pas souvenir qu'à la dernière réunion pédagogique en date du 15 septembre, le coefficient de 2 ait été arrêté. Elle était restée à un coefficient de 1,5.

Pour M. LE BART, les conférences de méthodes impliquent une relation pédagogique plus forte. L'étudiant peut involontairement être mieux noté et serait pour adopter la proposition de M. NEVEU.

M. POLO se dit également pour la proposition de M. NEVEU.

M. DIAZ répond que c'est impossible car cela nécessite une modification du règlement d'examen qui a déjà été voté.

M. NEVEU répond que réglementairement il y a un mois de délai après la rentrée pour procéder à ce vote.

M. MORABITO propose que l'on applique le coefficient de 1,5 au cours magistral et de discuter avec les enseignants qui auraient tendance à surnoter de manière à trouver un alignement.

➤ *La proposition est adoptée à 17 voix Pour, 7 voix Contre, 1 abstention.*

VOTE SUR LES MODALITES D'EXAMEN DES MASTERS ET GRADES MASTERS

M. DIAZ explique qu'il n'y a pas de changement. Il s'agit d'une reconduction des modalités de l'année dernière.

M. GUIGUEN souligne la disparité des documents et demande qu'un effort puisse être entrepris en termes de présentation.

M. MORABITO confirme qu'il serait effectivement bon que l'ensemble des documents reprennent les mêmes trames.

M. BONSART souhaiterait qu'un engagement soit donné aux étudiants. Il s'agit d'un simple problème de coordination.

M. LE FLOCH pense qu'un cahier des charges pourrait être fourni, mais cela nécessite aussi que la remontée des documents se fasse plus tôt.

➤ *L'ensemble des modalités est voté à l'unanimité.*

VOTE SUR LA MAQUETTE MODIFIEE DE 4^{ème} ANNEE

M. DIAZ explique qu'il s'agit uniquement d'un cours magistral qui passe du 1^{er} au 2^{ème} semestre pour des raisons d'emploi du temps d'un intervenant extérieur.

➤ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

VOTE SUR LES REGLEMENTS DU CEP ET DE L'AEPT DU CEP_a/AEP_a

Pour ce qui concerne les CEP/AEP, Mme MALIESKY précise le seul changement intervenu en page 1 : il est désormais possible de suivre au maximum deux cours en anglais dans l'offre de cours.

Pour ce qui concerne les CEP_a/AEP_a, c'est dans la mesure du possible la réplique du programme en français; la seule différence tenant au fait que le programme en anglais est un programme bloqué.

➤L'ensemble des quatre règlements est voté à l'unanimité.

VOTE SUR UN TEXTE DE CADRAGE DE LA MOBILITE 5^{ème} ANNEE

M. DIAZ présente le texte : 5 choix de masters (au lieu de 6 auparavant) doivent apparaître au minimum dont un à l'IEP de Rennes et un dans le cadre de la mutualisation. L'autre innovation est dans la création d'une « short list » des masters autorisés sans examen par la commission de mobilité.

Mme VAN DER REST estime que cette idée de « short list » ne devrait pas apparaître afin de ne pas contraindre davantage les enseignants. Elle souhaiterait également qu'un mot français soit employé.

M. GUIGUEN souhaite que l'on remplace les termes « IEP de Province » par IEP de Région ».

M. DIAZ propose que l'on remplace « short list » par «liste indicative ».

M. NEVEU se dit d'accord avec Mme VAN DER REST. C'est une contrainte supplémentaire qui lie les enseignants.

M. GUIGUEN estime que cette contrainte est nécessaire.

M. HONORE y est également favorable au motif que, sans cette mention écrite, cela ne s'appliquera pas.

M. POLO estime qu'il faudrait publier les choix des masters étudiants.

M. DIAZ répond que cela sera fait.

M. MORABITO demande si l'établissement a un retour d'expérience des étudiants partis sur des masters hors IEP.

M. POLO estime qu'en général ce sont plutôt les directeurs de mémoire de 4^{ème} année qui gardent contact avec leurs étudiants.

M. GUILLEMOTO souhaite connaître quels sont les M2 les plus demandés à la mutualisation.

M. LE FLOCH répond que l'IEP de Rennes est le plus ouvert des IEP à la mutualisation. Il précise qu'il y a eu cette année 104 parcours choisis (14 sont proposés par l'école).

M. DIAZ ajoute que l'IEP accueille 14 étudiants en mutualisation pour 25 de nos étudiants qui partent.

➤La proposition est adoptée à l'unanimité

AVENANT AU REGLEMENT D'EXAMEN DES ELEVES DE 5^{ème} ANNEE DU DOUBLE CURSUS

Mme MALLESKY explique qu'il s'agit d'une seule modification : le remplacement du rapport de stage par le mémoire de recherche, pour une valeur de 10 ECTS.

➤La proposition est adoptée à l'unanimité.

III- MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

VOTE SUR L'ATTRIBUTION DE LA PRIME NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

M. LE FLOCH explique que, comme chaque année, l'IEP doit voter la répartition des 40 points d'indice qui nous sont attribués pour la répartition de cette prime. Il a été décidé après avis consultatif du Comité Technique Paritaire d'attribuer 20 points à la fonction «Responsable des concours» et 20 points à la fonction «responsable administratif du service des Relations internationales». Cette attribution s'effectue selon les principes suivants : rotation des fonctions bénéficiaires et compensation d'un surcroît d'activité.

M. JAUME trouve extrêmement dommageable qu'une prime compense un surcroît d'activité qui peut être anticipé. En effet c'est la 3^{ème} année de suite qu'elle est attribuée à la fonction «responsable des concours».

➤La proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

VOTE SUR LA REQUALIFICATION D'UN CDD EN CDI

Le Directeur explique que réglementairement l'embauche de personnel contractuel se fait sur CCD. A l'issue d'une période de 5 ans, le contrat est requalifié en CDI. L'agent concerné donne toute satisfaction.

➤La proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE SUR L'AVENANT A LA CONVENTION DES ANCIENS

M. LE FLOCH explique que cet avenant aurait du être voté en début d'année, mais qu'il y a eu un problème de transmission des informations au sein de l'Association des Anciens. Il s'agissait de soutenir l'association en participant à l'embauche d'une contractuelle qui a travaillé avec l'Espace Avenir.

➤La proposition est adoptée à l'unanimité.

IV- FINANCES

VOTE SUR LES DROITS D'INSCRIPTION aux CEPA et AEPA

Mme MALIESKY explique que les candidatures seront facturées 2500 ou 1500€

M. POLO demande quelle sera l'utilisation de ces recettes.

Mme MALIESKY répond qu'elles permettront de financer des intervenants anglophones de qualité.

➤La proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE SUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS POUR 2011-2012

Mme MALIESKY explique qu'il s'agit du programme ISEP et du partenariat coréen.

Chaque étudiant qui part à l'étranger finance les frais de l'étudiant étranger qui arrive. Le montant total est de 3513.60€

➤ La proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE SUR LA MODIFICATION D'UN ARTICLE DE LA CHARTE DES ASSOCIATIONS

M. DIAZ explique qu'il s'agit de signaler obligatoirement à l'établissement tous les événements organisés par les associations à l'extérieur de l'établissement.

M. LEHMAN demande en quoi il serait obligatoire de déclarer des événements organisés à l'extérieur de l'IEP.

Le directeur des études répond qu'il s'agit d'éviter les chevauchements d'événements et il rappelle que les étudiants sont également porteurs de l'image de l'IEP à l'extérieur.

M. ROSMORDUC déplore que la formation des associations prévue dans la Charte n'ait toujours pas été faite.

M. DIAZ lui répond qu'elle aura lieu dans les prochains jours.

M. LEHMAN souhaite que l'on utilise les termes «site géré par le CDE» plutôt que «site du CDE».

➤La proposition est adoptée à l'unanimité.

